

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 57 (1977)
Heft: 4

Rubrik: Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coups d'œil sur l'économie franco-suisse

La France souhaite recueillir le volume le plus élevé possible d'épargne à long terme et notamment d'**investissements étrangers** pour financer le développement de l'économie. C'est en substance ce qu'a déclaré le ministre-délégué à l'Économie et aux Finances, M. Robert Boulin, à l'occasion d'un colloque consacré aux investissements étrangers face au marché financier français. Cet encouragement a suscité le plus vif intérêt dans les milieux bancaires et industriels étrangers, d'autant que le représentant du gouvernement a souligné les bonnes dispositions des autorités vis-à-vis des investisseurs étrangers. Le ministre a notamment indiqué que les Pouvoirs publics visent à assurer une large liberté de manœuvre aux investisseurs non-résidents et à éviter toute discrimination à leur égard, particulièrement en matière fiscale. « Nous sommes fermement décidés à poursuivre cette action », a précisé M. Boulin. — Sans doute, cette déclaration est-elle de bon augure en ce qui concerne à l'avenir le traitement non discriminatoire à attendre pour les investissements déjà pratiqués. Dans certaines branches, les bonnes dispositions gouvernementales clairement réaffirmées semblent mal interprétées ou mal perçues au niveau des échelons exécutants.

Compte tenu des fluctuations monétaires, les coûts de la main d'œuvre ont augmenté entre 1970 et 1975 de 76 % en France et de 149 % en Suisse. Mais on constate simultanément qu'en Suisse la **consommation de l'État** est en voie de croissance nettement plus forte qu'en France. De quelque 21 % du Produit intérieur brut (PIB) en 1970, elle est passée à près de 30 % en 1975 alors qu'en France elle continue à osciller autour de 36 %. Parmi les pays industrialisés, la Suisse se place toujours dans le tiers de ceux qui connaissent une consommation publique relativement faible, alors que la France fait partie du groupe intermédiaire. (La consommation publique la plus élevée par rapport au PIB — de l'ordre de 45 à 46 % — est enregistrée par les Pays-Bas et la Suède). En 1970, la Suisse venait à l'avant-dernier rang avec une consommation de l'État de 21 % du PIB.

À la table des **négociations commerciales internationales** de Genève, les Grands (USA, Communauté européenne, Japon, Canada) se sont mis d'accord sur l'adoption de la « formule suisse » pour le futur démantèlement tarifaire. Par cette formule, les tarifs initiaux (x) subissent une réduction plus ou moins forte suivant leur hauteur pour aboutir aux nouveaux tarifs (z). Mathématiquement, cette formule mise au point par les experts de la Division du commerce se présente ainsi :

$$\frac{x - 14}{x + 14} = z$$

Le but de cette formule est d'obtenir en même temps qu'une réduction de tous les droits de douane une harmonisation de ceux-ci. Ainsi, un tarif de 60 % est ramené à 11 %, un tarif de 20 % est abaissé à 8 %, et un tarif de 10 % se trouve réduit à 6 %. — Cette solution n'est pas encore opérationnelle. Les modalités et systèmes d'application, le calendrier, les cas particuliers et les exceptions font encore l'objet de négociations.

La faiblesse du dollar sur les marchés de change a incité M. Ernst Brugger, chef du Département de l'économie, à déclarer publiquement que **les États-Unis devraient renoncer à la pratique du « laisser faire »** dans leurs relations monétaires internationales. Cette faiblesse de la monnaie américaine qui a également suscité des inquiétudes en France, ne met pas seulement en danger la reprise conjoncturelle des pays industrialisés, a affirmé M. Brugger, mais provoque une agitation constante sur les marchés de change, ce qui pourrait inciter les pays producteurs de pétrole à augmenter leurs prix. Une telle opération, selon le chef du Département fédéral de l'économie publique, pourrait avoir les plus graves conséquences sur le développement économique en général.
